

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/07-388-213 du 7/05/07

**« TOUR EXTERIEUR » ACCES PAR LISTE D'APTITUDE DES MAITRES
CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE, A L'ECHELLE
DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES ET DES PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ANNEE SCOLAIRE 2007/2008**

Références : Décret 64-217 du 10 mars 1964 modifié (RLR 531-7)

Note de service n°2007-061 du 15 mars 2007 (BO n° 22 du 22 mars 2007-RLR 531-7)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat.

Affaire suivie par : Simone LANDRIN

Tél. : 04 42 95 29 15

Fax : 04 42 95 29 24

RECTIFICATIF au Bulletin Académique n°386 paru le 9 avril 2007 :

Voir l'erratum figurant au B.O n°14 du 5 avril 2007, relatif à la note de service n°2007-061 du 15 Mars 2007.

Sur la fiche de candidature, les points attribués en ligne A8 pour le titre de **docteur de 3^{ème} cycle** sont de **20 points** et non de 12.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille